



EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal de Lutry
séance du 19 juin 2023
Présidence de M. Guy Wolfensberger

Préavis n° 1313/2023.

LE CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

- Vu le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2022 (préavis municipal no 1313/2023)
- Oûi le rapport de la Commission de Gestion ;

décide :

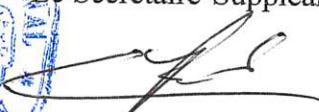
1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2022 et de lui en donner décharge.
2. De relever la Commission de Gestion de son mandat.

Ainsi délibéré en séance du 19 juin 2023.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire-Suppléant



Guy Wolfensberger Jean-François Chapuisat